



Création EURL et régime fiscal

Par **lulu1996**, le **05/01/2018 à 12:01**

Bonjour, je suis instance de création d'une EURL à gérant unique. J'hésite entre deux régimes fiscal : le micro-fiscal (ou régime de la micro-entreprise) et l'IR. J'aimerais bien être conseillé et surtout qu'elles sont les cotisations pour chaque régime ? cordialement,

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 17:50**

Bonjour, Depuis la loi du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin 2 » l'EURL dont l'associé unique est une personne physique dirigeant de cette société relève du régime fiscal de la micro-entreprise. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23267>